

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 32258 Numéro SIREN : 402 112 403 Nom ou dénomination : GALLI PARTICIPATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 30635



COMPTES SOCIAUX

Galli Participations

31.12.2020

Certifiés conformes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. J. Flores', written over a horizontal line.

Pierre-Jean FLORES
Président

Galli Participations
2 Boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris

Sommaire

A. Etats Financiers	3
B. Annexe	7
1. Activité de la société et faits marquants de l'exercice.....	8
2. Principes comptables	10
3. Notes sur le Bilan	14
4. Notes sur le Compte de Résultat	19
5. Autres éléments d'information.....	21

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'Affaires	4.1	4 043	4 102
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Transfert de charges d'exploitation		-	-
Reprise sur amortissements et provisions		2 060	1 077
Autres produits		-	1 019
Produits d'exploitation (1)		6 103	6 198
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers :		-	-
Achats stockés d'approvisionnement		-	-
Matières premières		-	-
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		-	-
Achats de sous-traitance		-	-
Achats non stockés de matières et fournitures		(16)	(6)
Services extérieurs		(930)	(131)
Impôts, taxes & versements assimilés		(1 074)	(764)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations :		-	-
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(2 723)	(2 622)
Sur actif circulant: dépréciations		-	-
Pour risques et charges: dotations aux provisions		-	-
Autres charges		-	-
Charges d'exploitation (2)		(4 743)	(3 523)
Résultat d'exploitation (1) + (2)		1 361	2 675
Produits financiers		42 391	197 466
Charges financières		(76)	(51)
Résultat financier	4.2	42 315	197 415
Résultat courant (avant impôts)		43 676	200 090
Produits exceptionnels		47 492	23 614
Charges exceptionnelles		(39 311)	(23 614)
Résultat exceptionnel	4.3	8 181	0
Impôt sur le bénéfice	4.4	(1 075)	(3 723)
Total des produits		95 987	227 276
Total des charges		(45 205)	(30 911)
Bénéfice / (Perte) net(te)		50 782	198 387

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF		31.12.2019	31.12.2020		
(en milliers d'euros)	Note		Actif brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles	3.1				
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	3.1	40 410	62 406	23 391	39 015
Terrains		2 728	2 728	-	2 728
Constructions		35 943	55 510	20 610	34 900
Installations, matériel, outillage		83	130	64	66
Autres immobilisations corporelles		908	3 407	2 717	690
Immobilisations en cours		748	631	-	631
Immobilisations financières	3.1	1 833 345	1 776 952	4 516	1 772 436
Titres de participations		1 833 345	1 776 952	4 516	1 772 436
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total Actif Immobilisé		1 873 756	1 839 358	27 907	1 811 451
Stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés		-	-	-	-
Créances clients & comptes rattachés	3.2	-	-	-	-
Autres créances	3.2	41 674	192 628	-	192 628
Valeurs de placement		-	-	-	-
Disponibilité		-	-	-	-
Charge constatée d'avance		-	-	-	-
Total Actif Circulant		41 674	192 628	-	192 628
Prime de remboursement des emprunts		-	-	-	-
Ecarts de conversion - Actif		-	-	-	-
Total Actif		1 915 430	2 031 986	27 907	2 004 079

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2019	31.12.2020
Capital Social	3.4	334 035	334 035
Autres éléments de capitaux propres	3.4	1 527 843	1 469 614
Résultat de l'exercice	3.4	50 782	196 367
Provisions réglementées	3.4	-	-
Capitaux propres		1 912 660	2 000 016
Provisions pour risques et charges		-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.5	818	818
Avances et acomptes reçus	3.5	-	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3.5	849	234
Autres dettes	3.5	1 103	3 011
Dettes financières, d'exploitation et diverses		2 770	4 063
Ecarts de conversion - Passif		-	-
Total Passif		1 915 430	2 004 079

B. ANNEXE

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en millions d'euros, sauf indication contraire.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Galli Participation peut être aussi dénommée la « Société ».

Le total du bilan de l'exercice 2020 avant affectation du résultat est de 2 004 078 827,17 euros.

Le résultat net comptable de 2020 est un bénéfice de 196 367 260,40 euros.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Galli Participations assure la détention et la gestion de ses titres de participation dans ses principales filiales.

La Société gère par ailleurs des actifs immobiliers qu'elle donne en location auprès de filiales du Groupe.

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La pandémie Covid-19 qui a débuté en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

Continuité d'exploitation et liquidités

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

Présentation des impacts Covid-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société peuvent affecter l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui impacte le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial. Cette crise a des répercussions sur les capacités opérationnelles des principales filiales de Galli Participations, sur leurs collaborateurs, sur leur supply chain. Le Groupe Safran a pris des mesures pour endiguer les perturbations potentielles de ses activités.

Apport de titres de participations

Il est rappelé que Safran a acquis la majorité du capital de Zodiac Aerospace le 13 février 2018 et qu'en 2018, l'essentiel des titres de participations de la société Zodiac Aerospace ont été apportés à la Société Galli Participations, préalablement à la fusion-absorption intervenue le 1^{er} décembre 2018 de Zodiac Aerospace par Safran.

A la suite de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran, Safran a décidé de procéder à une réorganisation interne du Groupe pour intégrer les sociétés issues du périmètre Zodiac Aerospace au groupe Safran.

A ce titre, la Société a procédé à un apport de titres de Safran Electrical Components au profit de Safran Electrical & Power, (l'« Apport de Titres SEC »), en rémunération duquel la Société a reçu 213 865 actions nouvelles de Safran Electrical & Power le 1^{er} janvier 2020.

Il est également rappelé qu'au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de cette réorganisation interne, la Société avait procédé aux apports de titres suivants :

- un apport de titres de Zodiac Interconnect UK Limited et Cantwell Cullen & Company Inc. au profit de Safran Electrical & Power (l'« Apport de Titres IUK ICA »), en rémunération duquel la Société avait reçu 105 031 actions nouvelles de Safran Electrical & Power ;
- un apport de titres de Parachutes Industries of Southern Africa Proprietary au profit Safran Electronics & Defense (l'« Apport de Titres IUK PPS »), en rémunération duquel la Société avait reçu 1 542 225 actions nouvelles de Safran Electronics & Defense.

L'associé unique a décidé la distribution des actions reçues en rémunération des apports ci-dessus, comme suit :

Par décisions du 1^{er} janvier 2020, la Société, à titre de distribution exceptionnelle de réserves, conformément à l'article L. 232-11, alinéa 2 du Code de commerce et aux dispositions de l'article 115-2 du Code général des impôts, a :

- procédé à la distribution, au bénéfice de Safran, des 213 865 actions de Safran Electrical & Power reçues en rémunération de l'Apport de Titres SEC ;
- procédé à la distribution, au bénéfice de Safran, des 105 031 actions de Safran Electrical & Power reçues en rémunération de l'Apport de Titres IUK ICA ;
- procédé à la distribution, au bénéfice de Safran, des 1 542 225 actions de Safran Electronics & Defense reçues en rémunération de l'Apport de Titres PPS.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2020).

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs tels que les immeubles. Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

La société applique pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2016 le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement comptable des malis techniques de fusion.

Le mali de fusion étant affecté pour partie à un actif amortissable, il fait l'objet d'un amortissement sur la même durée de vie.

Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuel ; en cas de cession des actifs sous-jacents, la quote-part de mali affectée à ces actifs sera comptabilisée au compte de résultat.

2.2.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

• Constructions	15 à 40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans
• Matériel de bureau	6 ans 2/3
• Matériel de transport	4 ans
• Installations techniques, matériel, outillages industriels et autres	3 à 10 ans

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

2.2.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Titres de participations

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants ou,

- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée le cas échéant, de l'endettement net, pour les autres participations.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.4. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours de conversion des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours de clôture du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion.

Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise et sur une même échéance.

2.5. DISPONIBILITES

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires détenus par la Société.

2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêt des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

2.7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement composé des produits de location des actifs immobiliers loués à des filiales du Groupe Safran.

2.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE EN FRANCE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeurs brutes

L'évolution de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Cessions, scissions, diminution	Reclassement	Variation de périmètre	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	2 728	-	-	-	-	2 728
Constructions	55 243	-	-	268	-	55 510
Installations, matériel, outillages	130	-	-	-	-	130
Autres immobilisations corporelles	3 407	-	-	-	-	3 407
Immobilisations corporelles en cours	748	151	-	(268)	-	631
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	62 256	151	-	-	-	62 406
Titres de participations	1 837 861	-	(60 909)	-	-	1 776 952
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 837 861	-	(60 909)	-	-	1 776 952
Total Actif Immobilisé	1 900 117	151	(60 909)	-	-	1 839 358

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reprises, cessions	Variation de périmètre	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Total Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	18 223	2 387	-	-	-	20 610
Installations, matériel, outillages	47	17	-	-	-	64
Autres immobilisations corporelles	2 499	218	-	-	-	2 717
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	20 769	2 622	-	-	-	23 391

Dépréciation d'actif

	31.12.2019	Dotations	Reprises, cessions	Variation de périmètre	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dépréciations immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations corporelles	1 077	-	(1 077)	-	-
Dépréciations immobilisations financières	4 516	-	-	-	4 516
Total Dépréciations	5 593	-	(1 077)	-	4 516

Tableau des filiales et participations

Article R 123-197.2° du Code de commerce
(en milliers d'euros) (1)

Sociétés	Activité	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Droits de vote (en%)	Quote-part de capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avais donnés par Galli	Chiffre d'affaires exercice 2020	Bénéfice ou (perte) exercice 2020	Dividendes encaissés par Galli en 2020	Créances	Dettes
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE GALLI (soit 3 322,96 milliers d'euros)														
1. Filiales (plus de 50% du capital)														
a) dans les filiales françaises														
. Safran Aerosystems Ducts SAS (SIREN: 925720914, Compiègne)	Aerosystems	4 000,0	1 040,0	100,0	100,0	45 723,4	45 723,4			30 610,0	(5 210,0)	17 999,0		
. Safran Aerosystems SAS (SIREN: 482605771, Plaisir)	Aerosystems	213 595,0	324 741,0	100,0	100,0	510 416,7	510 416,7			118 774,0	4 132,0	19 651,0		
. Safran Aerosystems Services Europe (3) (SIREN: 484197330, Plaisir)	Holding	17 548,0	(4 079,0)	100,0	100,0	46 343,0	46 343,0			377 218,0	3 009,0			
. Safran Aerotechnics SAS (SIREN: 639804384, Paris)	Aerosystems	20 399,0	166 664,0	100,0	100,0	370 836,4	370 836,4			278 688,0	52 924,0	101 997,0		
. Safran Cabin France (SIREN: 505347237, Colombiers)	Aircraft Interiors	167,0	4 444,0	100,0	100,0	9 887,0	9 887,0			21 834,0	1 359,0	2 704,0		
. Safran Seats SA (SIREN: 515450088, Issoudun)	Aircraft Interiors	20 000,0	(23 795,0)	99,99	99,99	78 557,6	78 557,6			260 220,0	(37 850,0)			
b) dans les filiales étrangères														
. Zodiac Aerospace Holding Australia PTY Ltd (2)	Holding	1 918,7	3,0	100,0	100,0	4 515,9	0,0			0,0	0,0			
. In-Services Asia Limited	Holding	814,9	51,3	100,0	100,0	10 452,4	10 452,4			0,0	16 290,4	17 024,0		
. Safran Aerosystems Services UK Limited	Equip. Aéronautiques	375,7	7 054,8	100,0	100,0	440,8	440,8			35 188,7	(382,2)			
. Safran Seats GB Investment Limited	Holding	216 900,4	67 624,0	100,0	100,0	235 921,5	235 921,5			0,0	2 459,3			
. Evac GmbH	Aerosystems	1 534,0	2 962,0	100,0	100,0	8 100,0	8 100,0			42 804,0	1 154,0			
. Safran Passenger Innovations Germany GmbH (3)	Aircraft Interiors	25,0	6 720,0	100,0	100,0	20 000,0	20 000,0			13 783,0	2 854,0			
. Safran Cabin Investment GmbH (3)	Aircraft Interiors	2 608,0	88 318,0	100,0	100,0	120 263,4	120 263,4			(5 111,0)				
. Safran Cabin Netherlands N.V.	Aircraft Interiors	15 000,0	168 504,0	100,0	100,0	139 809,0	139 809,0			4 010,0	2 296,0			
. Zodiac Aerospace (Jiangsu) Co., Ltd	Sans activité	1 584,9	(702,2)	51,0	51,0	759,3	759,3			31,4	(54,6)			
. Safran Aerosystems Morocco	Aerosystems	6 825,7	253,7	99,99	99,99	6 667,9	6 667,9			2 419,2	20,8	3 090,0		
. Zodiac Automotive Tunisie SARL	Seats	4 477,0	336,0	100,000	100,000	4 827,0	4 827,0			21,0	13,0			
. Safran Cabin Tunisia	Cabine	3 128,0	(2 049,0)	99,99	99,99	3 124,8	3 124,8			15 163,0	(2 982,0)			
. Safran Electrical & Power Tunisia	Aerosystems	2 017,0	34 104,0	99,86	99,86	2 014,6	2 014,6			34 647,0	(6 631,0)			
. Safran Seats Tunisia	Seats	1 121,1	2 046,8	99,9997	99,9997	3 700,0	3 700,0			10 461,5	(2 451,9)			
2. Participations (10 à 50% du capital)														
a) dans les filiales françaises														
. OEM Services SAS	Siège	1 545,0	2 837,0	25,0	25,0	505,8	505,8			43 370,0	171,0			
. Safran Electronics & Defense	Défense	45 571,0	407 493,0	31,35	31,35	153 902,2	153 902,2			1 275 326,0	122 049,0	28 840,0		
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS														
1. Filiales (plus de 50% du capital)														
(a) dans les filiales françaises		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			
(b) dans les filiales étrangères		122,9	1 189,3			182,9	182,9			0,0	3 327,8	6 111,0		
2. Participations (10 à 50% du capital)														
(a) dans les sociétés françaises														
(b) dans les sociétés étrangères														

(1) Pour les sociétés étrangères, le montant du capital, des capitaux propres, du chiffre d'affaires et du résultat est converti au cours de clôture du 31 décembre 2020

(2) La société est en cours de liquidation.

(3) Situation des comptes au 31/12/2019.

3.2. CREANCES

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2020	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances fiscales et sociales	88	88	-	-
Autres créances d'exploitation	192 540	192 540	-	-
Créances d'exploitation	192 628	192 628	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

3.3. PRODUITS A RECEVOIR

En application du principe des comptes rattachés, les produits à recevoir figurent dans les postes suivants de l'actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	-	-
Total	-	-

3.4. CAPITAUX PROPRES

3.4.1. Capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de Galli Participations, entièrement libéré, est composé de 3 340 354 922 actions de 0,10 euro chacune.

3.4.2. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	334 035	-	-	-	334 035
Autres éléments de capitaux propres		-	-	-	-
Primes d'émission	20 370	-	-	-	20 370
Prime d'apport (1)	1 501 645	-	-	(55 400)	1 446 245
Réserve légale	318	2 539	-	-	2 857
Report à nouveau (1)	5 509	142	-	(5 509)	142
Résultat de l'exercice	50 782	(50 782)	196 367	-	196 367
Total	1 912 659	(48 101)	196 367	(60 909)	2 000 016

- (1) La diminution de la prime d'apport et du report à nouveau résulte de la distribution à Safran par Galli de titres de participation de Safran Electronics and Defense et de Safran Electrical and Power.
Ces opérations ont été effectuées en date du 1^{er} janvier 2020.

3.5. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

L'échéancier des dettes s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2020	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	818	818	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	818	818	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	818	818	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234	234	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 011	3 011	-	-
Compte courant financier	-	-	-	-
Dette d'exploitation	3 245	3 244	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	4 063	4 063	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	4 063	4 063	-	-

3.6. CHARGES A PAYER

Les charges à payer figurant aux postes suivants du passif s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160	229
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total	160	229

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La composition du chiffre d'affaires se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Prestations de Services	-	-
Revenus Immobiliers	4 043	4 102
Total	4 043	4 102

Le chiffre d'affaires qui se monte à 4 102 k€ représente les produits de location de l'ensemble immobilier au 61, rue Pierre Curie à Plaisir et au 12 avenue Jean Mermoz à Colomiers auprès de sociétés du Groupe.

4.2. RESULTAT FINANCIER

La composition du résultat financier se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus	42 391	197 415
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits financiers	42 391	197 415
Intérêts et charges assimilés	(76)	-
Différences négatives de change	-	-
Charges financières	(76)	-
Résultat financier	42 315	197 415

4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La composition du résultat exceptionnel se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Produits sur opérations de gestion	47 493	23 614
Charges sur opérations de gestion	(39 311)	(23 614)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	8 181	-

4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal ressort à 12 960 271 euros. Il en résulte une charge d'IS pour l'année de 3 723 450 euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

Néant.

5.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes facturés au titre de l'année 2020 ressortent à 30 946 euros.

5.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

GALLI PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 334 035 492,20 euros
Siège social: 2, boulevard du Général Martial Valin -75015 Paris
402 112 403 R.C.S. PARIS
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 27 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 27 avril,

La soussignée SAFRAN, société anonyme au capital de 85 447 187,80 euros, ayant son siège social au 2, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 562 082 909, représentée par Coralie Bouscasse dûment habilitée à cette effet en vertu d'un pouvoir en date du 1^{er} janvier 2020, détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société (« Safran » ou l'« Associé Unique »),

après avoir pris acte que :

M. Pierre-Jean Florès, Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Le Président a rappelé que ce début d'année 2021 reste marqué par la crise sanitaire du Covid-19 qui impacte le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial, pour une durée restant difficile à évaluer à ce jour. Cette crise a des répercussions sur les capacités opérationnelles des filiales de la Société, ainsi qu'il est exposé dans le rapport du Président.

étant précisé que :

La société Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement informée des décisions soumises à l'Associé Unique.

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020. Approbation des comptes dudit exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- Nomination de Céleste Thomasson en qualité de Président de la Société, en remplacement de Pierre-Jean Flores ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, ayant pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui se soldent par un bénéfice de 197 002 370,09 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, telle que visée par les dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, ayant pris connaissance du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui s'élève à 197 002 370,09 euros, ainsi qu'il suit :

Bénéfice de l'exercice	196 367 260,40 euros
Report à nouveau	141 976,68 euros
Bénéfice distribuable	196 509 238,08 euros
Affectation :	
• Dotation à la réserve légale	9 818 363,02 euros
• Dividende, soit 0,0558 euro par action	186 391 804,65 euros
• Report à nouveau	299 070,41 euros

L'Associé unique prend acte, qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes suivantes ont été distribuées :

Exercice	Dividende
2019	48 101 110,88 ⁽¹⁾
2018	6 645 916,62 € ⁽¹⁾
2016-2017	--

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Pierre-Jean Flores de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide de nommer, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Céleste Thomasson, née le 23 septembre 1966 à Las Vegas, Nevada (Etats-Unis), demeurant 30, rue d'Auteuil – 75016 Paris.

Céleste Thomasson ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Président, mais aura droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Céleste Thomasson déclare accepter ce mandat et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour en assurer l'exercice.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent acte aux fins d'effectuer toutes formalités légales nécessaires et consécutives aux décisions qui précèdent.

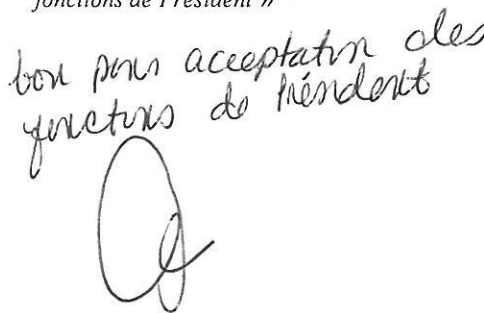
**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le nouveau Président.



Safran
Représentée par Coralie Bouscasse

« Bon pour acceptation des
fonctions de Président » *



Céleste Thomasson

* Mention manuscrite.



Galli Participations

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Galli Participations

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Galli Participations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Galli Participations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Philippe Berteaux



COMPTES SOCIAUX

Galli Participations

31.12.2020

Galli Participations
2 Boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris

Sommaire

A. Etats Financiers.....	3
B. Annexe	7
1. Activité de la société et faits marquants de l'exercice	8
2. Principes comptables.....	10
3. Notes sur le Bilan	14
4. Notes sur le Compte de Résultat.....	19
5. Autres éléments d'information.....	21

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	<i>31.12.2019</i>	<i>31.12.2020</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'Affaires	4.1	4 043	4 102
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Transfert de charges d'exploitation		-	-
Reprise sur amortissements et provisions		2 060	1 077
Autres produits		-	1 019
Produits d'exploitation (1)		6 103	6 198
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers :		-	-
Achats stockés d'approvisionnement		-	-
Matières premières		-	-
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		-	-
Achats de sous-traitance		-	-
Achats non stockés de matières et fournitures		(16)	(6)
Services extérieurs		(930)	(131)
Impôts, taxes & versements assimilés		(1 074)	(764)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations :		-	-
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(2 723)	(2 622)
Sur actif circulant: dépréciations		-	-
Pour risques et charges: dotations aux provisions		-	-
Autres charges		-	-
Charges d'exploitation (2)		(4 743)	(3 523)
Résultat d'exploitation (1) + (2)		1 361	2 675
Produits financiers		42 391	197 466
Charges financières		(76)	(51)
Résultat financier	4.2	42 315	197 415
Résultat courant (avant impôts)		43 676	200 090
Produits exceptionnels		47 492	23 614
Charges exceptionnelles		(39 311)	(23 614)
Résultat exceptionnel	4.3	8 181	0
Impôt sur le bénéfice	4.4	(1 075)	(3 723)
Total des produits		95 987	227 278
Total des charges		(45 205)	(30 911)
Bénéfice / (Perte) net(te)		50 782	196 367

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	Note	31.12.2019	31.12.2020		
		Actif brut	Amortissements et dépréciations	Net	
(en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	3.1				
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	3.1	40 410	62 406	23 391	39 015
Terrains		2 728	2 728	-	2 728
Constructions		35 943	55 510	20 610	34 900
Installations, matériel, outillage		83	130	64	66
Autres immobilisations corporelles		908	3 407	2 717	690
Immobilisations en cours		748	631	-	631
Immobilisations financières	3.1	1 833 345	1 776 952	4 516	1 772 436
Titres de participations		1 833 345	1 776 952	4 516	1 772 436
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total Actif Immobilisé		1 873 756	1 839 358	27 907	1 811 451
Stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés		-	-	-	-
Créances clients & comptes rattachés	3.2	-	-	-	-
Autres créances	3.2	41 674	192 628	-	192 628
Valeurs de placement		-	-	-	-
Disponibilité		-	-	-	-
Charge constaté d'avance		-	-	-	-
Total Actif Circulant		41 674	192 628	-	192 628
Prime de remboursement des emprunts		-	-	-	-
Ecarts de conversion - Actif		-	-	-	-
Total Actif		1 915 430	2 031 986	27 907	2 004 079

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société Galli Participations

PASSIF

	Note	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital Social	3.4	334 035	334 035
Autres éléments de capitaux propres	3.4	1 527 843	1 469 614
Résultat de l'exercice	3.4	50 782	196 367
Provisions réglementées	3.4	-	-
Capitaux propres		1 912 660	2 000 016
Provisions pour risques et charges		-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.5	818	818
Avances et acomptes reçus	3.5	-	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3.5	849	234
Autres dettes	3.5	1 103	3 011
Dettes financières, d'exploitation et diverses		2 770	4 063
Ecarts de conversion - Passif		-	-
Total Passif		1 915 430	2 004 079

B. ANNEXE

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en millions d'euros, sauf indication contraire.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Galli Participation peut être aussi dénommée la « Société ».

Le total du bilan de l'exercice 2020 avant affectation du résultat est de 2 004 078 827,17 euros.

Le résultat net comptable de 2020 est un bénéfice de 196 367 260,40 euros.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Galli Participations assure la détention et la gestion de ses titres de participation dans ses principales filiales.

La Société gère par ailleurs des actifs immobiliers qu'elle donne en location auprès de filiales du Groupe.

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La pandémie Covid-19 qui a débuté en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

Continuité d'exploitation et liquidités

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

Présentation des impacts Covid-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société peuvent affecter l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui impacte le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial. Cette crise a des répercussions sur les capacités opérationnelles des principales filiales de Galli Participations, sur leurs collaborateurs, sur leur supply chain. Le Groupe Safran a pris des mesures pour endiguer les perturbations potentielles de ses activités.

Apport de titres de participations

Il est rappelé que Safran a acquis la majorité du capital de Zodiac Aerospace le 13 février 2018 et qu'en 2018, l'essentiel des titres de participations de la société Zodiac Aerospace ont été apportés à la Société Galli Participations, préalablement à la fusion-absorption intervenue le 1^{er} décembre 2018 de Zodiac Aerospace par Safran.

A la suite de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran, Safran a décidé de procéder à une réorganisation interne du Groupe pour intégrer les sociétés issues du périmètre Zodiac Aerospace au groupe Safran.

A ce titre, la Société a procédé à un apport de titres de Safran Electrical Components au profit de Safran Electrical & Power, (l'« Apport de Titres SEC »), en rémunération duquel la Société a reçu 213 865 actions nouvelles de Safran Electrical & Power le 1^{er} janvier 2020.

Il est également rappelé qu'au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de cette réorganisation interne, la Société avait procédé aux apports de titres suivants :

- un apport de titres de Zodiac Interconnect UK Limited et Cantwell Cullen & Company Inc. au profit de Safran Electrical & Power (l'« Apport de Titres IUK ICA »), en rémunération duquel la Société avait reçu 105 031 actions nouvelles de Safran Electrical & Power ;
- un apport de titres de Parachutes Industries of Southern Africa Proprietary au profit Safran Electronics & Defense (l'« Apport de Titres IUK PPS »), en rémunération duquel la Société avait reçu 1 542 225 actions nouvelles de Safran Electronics & Defense.

L'associé unique a décidé la distribution des actions reçues en rémunération des apports ci-dessus, comme suit :

Par décisions du 1^{er} janvier 2020, la Société, à titre de distribution exceptionnelle de réserves, conformément à l'article L. 232-11, alinéa 2 du Code de commerce et aux dispositions de l'article 115-2 du Code général des impôts, a :

- procédé à la distribution, au bénéfice de Safran, des 213 865 actions de Safran Electrical & Power reçues en rémunération de l'Apport de Titres SEC ;
- procédé à la distribution, au bénéfice de Safran, des 105 031 actions de Safran Electrical & Power reçues en rémunération de l'Apport de Titres IUK ICA ;
- procédé à la distribution, au bénéfice de Safran, des 1 542 225 actions de Safran Electronics & Defense reçues en rémunération de l'Apport de Titres PPS.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2020).

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs tels que les immeubles. Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

La société applique pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2016 le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement comptable des malis techniques de fusion.

Le mali de fusion étant affecté pour partie à un actif amortissable, il fait l'objet d'un amortissement sur la même durée de vie.

Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuel ; en cas de cession des actifs sous-jacents, la quote-part de mali affectée à ces actifs sera comptabilisée au compte de résultat.

2.2.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

• Constructions	15 à 40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans
• Matériel de bureau	6 ans 2/3
• Matériel de transport	4 ans
• Installations techniques, matériel, outillages industriels et autres	3 à 10 ans

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

2.2.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Titres de participations

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants ou,
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée le cas échéant, de l'endettement net, pour les autres participations.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.4. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours de conversion des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours de clôture du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion.

Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise et sur une même échéance.

2.5. DISPONIBILITES

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires détenus par la Société.

2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêt des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

2.7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement composé des produits de location des actifs immobiliers loués à des filiales du Groupe Safran.

2.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE EN FRANCE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeurs brutes

L'évolution de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Cessions, scissions, diminution	Reclassement	Variation de périmètre	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	2 728	-	-	-	-	2 728
Constructions	55 243	-	-	268	-	55 510
Installations, matériel, outillages	130	-	-	-	-	130
Autres immobilisations corporelles	3 407	-	-	-	-	3 407
Immobilisations corporelles en cours	748	151	-	(268)	-	631
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	62 256	151	-	-	-	62 406
Titres de participations	1 837 861	-	(60 909)	-	-	1 776 952
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 837 861	-	(60 909)	-	-	1 776 952
Total Actif Immobilisé	1 900 117	151	(60 909)	-	-	1 839 358

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reprises, cessions	Variation de périmètre	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Total Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	18 223	2 387	-	-	-	20 610
Installations, matériel, outillages	47	17	-	-	-	64
Autres immobilisations corporelles	2 499	218	-	-	-	2 717
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	20 769	2 622	-	-	-	23 391

Dépréciation d'actif

	31.12.2019	Dotations	Reprises, cessions	Variation de périmètre	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dépréciations immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations corporelles	1 077	-	(1 077)	-	-
Dépréciations immobilisations financières	4 516	-	-	-	4 516
Total Dépréciations	5 593	-	(1 077)	-	4 516

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société Galli Participations

Tableau des filiales et participations

Article R 123-197,2° du Code de commerce
(en milliers d'euros) (1)

Sociétés	Activité	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Droits de vote (en%)	Quote-part de capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par Galli	Chiffre d'affaires exercice 2020	Bénéfice ou (perte) exercice 2020	Dividendes encaissés par Galli en 2020	Créances	Dettes
						brute	nette							
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE GALLI (soit 3 322,96 milliers d'euros)														
1. Filiales (plus de 50% du capital)														
a) dans les filiales françaises														
. Safran Aerosystems Ducts SAS (SIREN: 925720914, Compiègne)	Aerosystems	4 000,0	1 040,0	100,0	100,0	45 723,4	45 723,4			30 610,0	(5 210,0)	17 999,0		
. Safran Aerosystems SAS (SIREN: 482605771, Plaisir)	Aerosystems	213 595,0	324 741,0	100,0	100,0	510 416,7	510 416,7			118 774,0	4 132,0	19 651,0		
. Safran Aerosystems Services Europe (3) (SIREN: 484197330, Plaisir)	Holding	17 548,0	(4 079,0)	100,0	100,0	46 343,0	46 343,0			377 218,0	3 009,0			
. Safran Aerotechnics SAS (SIREN: 639804384, Paris)	Aerosystems	20 399,0	166 664,0	100,0	100,0	370 836,4	370 836,4			278 688,0	52 924,0	101 997,0		
. Safran Cabin France (SIREN: 505347237, Colomiers)	Aircraft Interiors	167,0	4 444,0	100,0	100,0	9 887,0	9 887,0			21 834,0	1 359,0	2 704,0		
. Safran Seats SA (SIREN: 515450088, Issoudun)	Aircraft Interiors	20 000,0	(23 795,0)	99,99	99,99	78 557,6	78 557,6			260 220,0	(37 850,0)			
b) dans les filiales étrangères														
. Zodiac Aerospace Holding Australia PTY Ltd (2)	Holding	1 918,7	0,0	100,0	100,0	4 515,9	0,0			0,0	0,0			
. In-Services Asia Limited	Holding	814,9	51,3	100,0	100,0	10 452,4	10 452,4			0,0	16 290,4	17 024,0		
. Safran Aerosystems Services UK Limited	Equip. Aéronautiques	375,7	7 054,8	100,0	100,0	440,8	440,8			35 188,7	(382,2)			
. Safran Seats GB Investment Limited	Holding	216 900,4	67 624,0	100,0	100,0	235 921,5	235 921,5			0,0	2 459,3			
. Evac GmbH	Aerosystems	1 534,0	2 962,0	100,0	100,0	8 100,0	8 100,0			42 804,0	1 154,0			
. Safran Passenger Innovations Germany GmbH (3)	Aircraft Interiors	25,0	6 720,0	100,0	100,0	20 000,0	20 000,0			13 783,0	2 854,0			
. Safran Cabin Investment GmbH (3)	Aircraft Interiors	2 608,0	88 318,0	100,0	100,0	120 263,4	120 263,4				(5 111,0)			
. Safran Cabin Netherlands N.V.	Aircraft Interiors	15 000,0	168 504,0	100,0	100,0	139 809,0	139 809,0			4 010,0	2 296,0			
. Zodiac Aerospace (Jiangsu) Co., Ltd	Sans activité	1 584,9	(702,2)	51,0	51,0	759,3	759,3			31,4	(54,6)			
. Safran Aerosystems Morocco	Aerosystems	6 825,7	253,7	99,99	99,99	6 667,9	6 667,9			2 419,2	20,8	3 090,0		
. Zodiac Automotive Tunisie SARL	Seats	4 477,0	336,0	100,000	100,000	4 827,0	4 827,0			21,0	13,0			
. Safran Cabin Tunisia	Cabine	3 128,0	(2 049,0)	99,90	99,90	3 124,8	3 124,8			15 163,0	(2 982,0)			
. Safran Electrical & Power Tunisia	Aerosystems	2 017,0	34 104,0	99,86	99,86	2 014,6	2 014,6			34 647,0	(6 651,0)			
. Safran Seats Tunisia	Seats	1 121,1	2 046,8	99,9997	99,9997	3 700,0	3 700,0			10 461,5	(2 451,9)			
2. Participations (10 à 50% du capital)														
a) dans les filiales françaises														
. OEM Services SAS	Siège	1 545,0	2 837,0	25,0	25,0	505,8	505,8			43 370,0	171,0			
. Safran Electronics & Defense	Défense	45 571,0	407 493,0	31,35	31,35	153 902,2	153 902,2			1 275 326,0	122 049,0	28 840,0		
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS														
1. Filiales (plus de 50% du capital)														
(a) dans les filiales françaises		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			
(b) dans les filiales étrangères		122,9	1 189,3			182,9	182,9			0,0	3 327,8	6 111,0		
2. Participations (10 à 50% du capital)														
(a) dans les sociétés françaises														
(b) dans les sociétés étrangères														

(1) Pour les sociétés étrangères, le montant du capital, des capitaux propres, du chiffre d'affaires et du résultat est converti au cours de clôture du 31 décembre 2020

(2) La société est en cours de liquidation.

(3) Situation des comptes au 31/12/2019.

3.2. CREANCES

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2020	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances fiscales et sociales	88	88	-	-
Autres créances d'exploitation	192 540	192 540	-	-
Créances d'exploitation	192 628	192 628	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

3.3. PRODUITS A RECEVOIR

En application du principe des comptes rattachés, les produits à recevoir figurent dans les postes suivants de l'actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	-	-
Total	-	-

3.4. CAPITAUX PROPRES

3.4.1. Capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de Galli Participations, entièrement libéré, est composé de 3 340 354 922 actions de 0,10 euro chacune.

3.4.2. Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d' euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	334 035	-	-	-	334 035
Autres éléments de capitaux propres		-	-	-	-
Primes d'émission	20 370	-	-	-	20 370
Prime d'apport (1)	1 501 645	-	-	(55 400)	1 446 245
Réserve légale	318	2 539	-	-	2 857
Report à nouveau (1)	5 509	142	-	(5 509)	142
Résultat de l'exercice	50 782	(50 782)	196 367	-	196 367
Total	1 912 659	(48 101)	196 367	(60 909)	2 000 016

- (1) La diminution de la prime d'apport et du report à nouveau résulte de la distribution à Safran par Galli de titres de participation de Safran Electronics and Defense et de Safran Electrical and Power.
Ces opérations ont été effectuées en date du 1^{er} janvier 2020.

3.5. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

L'échéancier des dettes s'établit ainsi :

(en milliers d' euros)	Brut au 31.12.2020	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	818	818	-	-
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	818	818	-	-
<i>Autres emprunts et dettes assimilés</i>	-	-	-	-
<i>Dettes rattachées à des participations</i>	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	818	818	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234	234	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 011	3 011	-	-
Compte courant financier	-	-	-	-
Dette d'exploitation	3 245	3 244	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	4 063	4 063	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	4 063	4 063	-	-

3.6. CHARGES A PAYER

Les charges à payer figurant aux postes suivants du passif s'élèvent à :

(en milliers d' euros)	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160	229
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total	160	229

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La composition du chiffre d'affaires se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Prestations de Services	-	-
Revenus Immobiliers	4 043	4 102
Total	4 043	4 102

Le chiffre d'affaires qui se monte à 4 102 k€ représente les produits de location de l'ensemble immobilier au 61, rue Pierre Curie à Plaisir et au 12 avenue Jean Mermoz à Colomiers auprès de sociétés du Groupe.

4.2. RESULTAT FINANCIER

La composition du résultat financier se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus	42 391	197 415
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits financiers	42 391	197 415
Intérêts et charges assimilés	(76)	-
Différences négatives de change	-	-
Charges financières	(76)	-
Résultat financier	42 315	197 415

4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La composition du résultat exceptionnel se présente comme suit :

<i>(en milliers d' euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Produits sur opérations de gestion	47 493	23 614
Charges sur opérations de gestion	(39 311)	(23 614)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	8 181	-

4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal ressort à 12 960 271 euros. Il en résulte une charge d'IS pour l'année de 3 723 450 euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

Néant.

5.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes facturés au titre de l'année 2020 ressortent à 30 946 euros.

5.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.